



REGROUPEMENT DES CONSEILS D'ÉCOLE FRANCOPHONES DE L'ALBERTA - RCÉFA

Réunion du 31 janvier 2024

De 19 h à 20 h 30

COMPTE RENDU

Présents :

Christine Aubin, école Héritage
Florette Nkuihe, école Maurice-Lavallée
Gillian Anderson, école Alexandre-Taché
Hugo McLaughlin, école Notre-Dame-de-la-Paix
Karine Gervais, école Claudette-et-Denis-Tardif
Karine Daigle, école La Vérendrye
Marc Goulet, école Notre-Dame des Vallées
Mélanie Meyer, école Le Ruisseau
Philip Worré, école Notre-Dame
Rishma Somji, école La source
Véronique Fournier, école Père Lacombe
Yann Gingras, école Terre des jeunes
Yic Camara, école Sainte-Jeanne-d'Arc

1. Mot de bienvenue

Christine souhaite la bienvenue et rappelle que la FPFA exerce son mandat sur les territoires

2. Mise à jour des dossiers en cours

a. Retour sur le Colloque

Le Colloque s'est déroulé à Edmonton et Calgary le 25 novembre dernier, réunissant un total de 82 parents, soit 40 à Edmonton et 42 à Calgary. Cependant, il est regrettable de constater qu'environ 40 % des parents inscrits ne se sont pas présentés à l'événement.

Suite à des discussions, le Conseil d'administration de la FPFA a pris la décision de facturer les conseils d'école pour tous les parents inscrits, qu'ils aient assisté ou non au Colloque.

Pour les prochains Colloques, Gillian propose d'adopter une approche différente en facturant individuellement les parents, les encourageant à se faire rembourser par les conseils d'école après l'événement. Les conseils d'école seront libres de fixer un nombre maximum de parents pouvant s'inscrire. Il est également suggéré que la FPFA clarifie ses communications concernant les coûts associés à ces événements.

Karine exprime son intérêt pour le Colloque, mais souligne qu'elle y rencontre toujours les mêmes personnes venant de son conseil et de son école. Elle préférerait y participer à Edmonton afin de rencontrer des parents venant de toute la province.

La FPFA exprime son intention de suivre de près le paiement de ces factures. Yic précise que les factures sont réglées par le secrétariat de l'école, et non par les conseils d'école. Par conséquent, la FPFA enverra de nouveau les factures aux conseils d'école en mettant en copie la direction ou le secrétaire.

b. Alberta school council engagement grant

Les conseils d'école présents partagent leurs intentions pour cette année.

- École CDT – Le CE ne sait pas encore quoi faire avec cet argent. Les quelques idées qu'ils ont eu ne qualifiaient pas avec les conditions d'utilisation de l'octroi.
- École Notre-Dame-de-la-Paix – l'école veut engager [Simply Counseling Services](#), une compagnie de psychologues (3 psychologues, dont 1 bilingue), pour animer un atelier de deux heures. L'école va sonder les parents pour choisir le sujet, tel que la communication avec les enfants, l'anxiété, utilisation des médias sociaux, etc. Cela coûte 500 \$ pour une session
- École Sainte-Jeanne-d'Arc – Le CE a fait un état des comptes et a réalisé qu'il restait des fonds des années précédentes. Ces fonds vont être utilisés pour créer des trousseaux aux nouvelles familles contenant du matériel promotionnel et des ressources communautaires. Et s'il reste des fonds, une formation en santé mentale sera offerte en partenariat avec l'école La Mission.
- École Héritage a fait venir [Jo\(e\) social media](#) pour parler des réseaux sociaux avec les parents et les élèves. L'école a aussi fait des trousseaux l'an passé.
- École Notre-Dame des Vallées – Il y a deux ans ils ont fait venir un conférencier mais rien fait l'an passé.

c. Jugement de la Cour suprême du Canada sur la cause des TNO

Début décembre, la Cour suprême du Canada a rendu une décision favorable à la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest, contestant le refus d'admettre des enfants dont les parents étaient des non-ayants droit.

Dans cette affaire, les enfants en question étaient ceux d'immigrants provenant d'un pays francophone qui n'étaient pas encore citoyens canadiens. Au TNO, contrairement à l'Alberta, le droit d'admission aux écoles relève du gouvernement plutôt que de la Commission scolaire. Dans ce contexte, une famille francophone, bien que non-ayant droit, a été contrainte par la province d'inscrire ses enfants à l'école anglophone. La famille a fait appel auprès de la commission scolaire pour obtenir de l'aide, ce qui a malheureusement abouti à une poursuite judiciaire.

La FPFA souhaite savoir si les conseils d'école seraient intéressés à suivre une présentation sur cette affaire et les répercussions qu'elle a eu sur l'inscription des non-ayants droit dans les écoles francophones en Alberta.

Quelques commentaires ont été faits :

- En Alberta, les inscriptions ne sont pas gérées par la province mais par les conseils scolaires.

- C'est un processus un peu complexe et dont les conseils d'école ne sont pas forcément impliqués et au courant de ce processus alors que les conseils d'école sont là pour accueillir les parents.
- Il serait intéressant de comprendre dans quelle direction les conseils scolaires se dirigent dans l'avenir avec la population francophone albertaine grandissante.
- L'article 23 de la charte est par définition fait pour les citoyens canadiens. La définition des non ayants droits est donc très vaste : résidents permanents, demandeurs d'asile, un immigrant venant d'un pays francophone. Il y aussi les anglophones, les immigrants non francophones.
- Il serait intéressant d'avoir un aperçu des différentes approches des conseils scolaires en Alberta concernant les non-ayant droit.

Il est donc décidé que la FPFA devrait organiser une présentation.

d. Loi C-35

Avez-vous pris connaissance de l'invitation à participer à la campagne "Sauvons nos garderies francophones"? La FPFA a diffusé cette information à chaque présidence de conseil d'école.

Le gouvernement du Canada se prépare à adopter un projet de loi sur le programme national de services de garde, mais il est crucial que ce projet de loi assure un financement à long terme pour nos garderies francophones. Actuellement, il existe un risque que le financement ne soit pas garanti, aggravant ainsi la pénurie de places en garderie en français.

Votre engagement, ainsi que celui des parents de vos communautés, revêtent une importance capitale pour promouvoir cette loi au niveau fédéral. La Loi C-35 vise à assurer un soutien à la petite enfance des francophones en situation minoritaire. Il est largement reconnu que l'accès à des garderies et des prématernelles durant la petite enfance est essentiel à l'apprentissage du français pour les enfants en bas de l'âge scolaire. Cette loi souligne particulièrement l'importance de ces services pour les francophones vivant en situation minoritaire. Actuellement, toute la communauté francophone du Canada, à l'exception du Québec, se mobilise dans cette campagne de lettres dans le but d'influencer le gouvernement.

La FPFA encourage tous les membres des CE à participer activement à cette initiative pour la préservation et le renforcement des services de garde francophones.

Gillian a souligné lors de la réunion qu'elle avait reçu une mise à jour ce jour-là, indiquant que plus de 2 800 lettres avaient été reçues. Il s'agit du plus grand nombre de lettres reçues pour une campagne francophone à ce jour.

- Lien directe vers la lettre : <https://sauvonsnosgarderies.com/lettre/>
- Plus d'information sur cette loi et les enjeux pour les francophones peuvent être trouvé sur le site Web de l'ACFA provinciale : <https://acfa.ab.ca/appel-a-laction-mobilisation-pour-un-acces-equitable-des-garderies-en-francais/>



3. Mise à jour - CINA

Les membres du Comité d'intégration des nouveaux arrivants se sont rencontrés le 17 janvier dernier.

Il a été décidé de mettre en place une trousse pour accueillir les nouvelles familles : les membres du CINA souhaitent fournir les ressources qu'ils n'ont pas eues lorsqu'ils sont arrivés à l'école. Les CE pourraient distribuer ces trousseaux directement à tous leurs nouveaux parents.

Le CINA souhaite aussi animer des soirées de conversation avec les nouveaux arrivants. Des conversations pilotes seront testées à l'école Père-Lacombe et Joseph-Moreau.

4. Évaluation de cette rencontre

Formulaire d'évaluation : <https://fpfa.wufoo.com/forms/z1ehjs1e0nzech59/>

5. Date la prochaine rencontre

La prochaine réunion est programmée pour le 2 mai à 19 h.

6. Fin de la rencontre

La rencontre a pris fin à 20 h 18.